

*Questions orales*

extérieur a décrit comme «sa ferme conviction»? Quelle chose de plus qu'une simple intuition?

[Français]

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Oui, en effet, monsieur le Président. Le député sait que la méthode servant à déterminer les contingents est très peu précise et que le niveau le plus bas que recommandent les scientifiques est fonction du taux maximum de régénération de cette richesse.

M. Les Harris, qui ne m'a pas encore donné son rapport final, a recommandé, pour 1990, un contingent d'environ 190 000 tonnes métriques, ce qui correspond à une diminution de 26 p. 100 par rapport au contingent établi il y a un an. Étant donné les tristes événements qui surviennent dans le Canada atlantique, nous devons procéder graduellement, tout en ne perdant pas de vue l'objectif de conservation souhaitable.

**M. David D. Stupich (Nanaimo-Cowichan):** Monsieur le Président, le ministre dénigre les conclusions de nos propres scientifiques. N'a-t-il pas un tout petit peu honte de critiquer les pêcheurs portugais et espagnols qui outrepassent les quotas que les représentants de l'OPANO ont établis sur les conseils de nos propres scientifiques dont le gouvernement ignore complètement les recommandations?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, le député sait bien qu'il s'agit de deux questions complètement différentes. Pour ce qui est de la surpêche que l'Espagne et le Portugal pratiquent dans les Grands bancs, je lui rappelle que ces deux pays ont capturé 32 000 tonnes de poisson de plus que les quotas établis par l'OPANO, qui ne leur avait rien accordé du tout dans cette région.

Quand des changements importants s'imposent en matière de quotas au Canada, changements que les industries visées des provinces de l'Atlantique appuient sans réserve, nous nous efforçons généralement d'en amortir les effets en les étalant sur une période d'un an, de deux ans, voire de trois ans. Le député prétend que nous aurions dû jeter des milliers de travailleurs de plus sur le pavé en fermant une demi-douzaine ou une douzaine d'usines de plus. Le gouvernement se refuse à prendre une décision aussi impitoyable.

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Au mois d'octobre 1989, la population des régions nordiques a obtenu un moratoire de trois mois de Poste Canada, qui se termine le 31 janvier prochain et qui concerne les nouveaux tarifs postaux de 32 et 40 p. 100 ou plus, visant les expéditions commerciales à destination du Nord, prévus initialement pour le 13 novembre 1989.

Vendredi dernier, la Société canadienne des postes a annoncé, avant la fin du moratoire, qu'une réduction de 5 p. 100 seulement sera accordée sur les denrées alimentaires et sur les médicaments qui sont acheminés vers le Nord.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut me confirmer aujourd'hui que, par ce geste, la Société canadienne des postes ne respecte pas son moratoire et qu'il n'y aura plus de pain frais pour les gens du Nord pour les prochains mois?

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, à la suite d'instances présentées par des parties intéressées, notamment le député, en novembre dernier, les Postes canadiennes ont fait part d'une réduction de 5 p. 100 des tarifs prévus pour les envois par avion vers le Nord et ils ont promis de les geler jusqu'au 1<sup>er</sup> février.

Sauf erreur, cela demeure vrai. Entre-temps, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entreprend d'étudier la question. Il va examiner des suggestions venant de toutes les parties intéressées et, d'ici au 1<sup>er</sup> février de l'année suivante, la politique voulue sera mise en oeuvre. Entre-temps, on a gelé ces tarifs.

\* \* \*

**LA LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI**

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, le président de la Commission canadienne des droits de la personne a critiqué la Loi sur l'équité en matière d'em-